



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1960 — 15 mai 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NEW YORK

des mesures de politique nationale et d'action conjuguée sur le plan régional, destinées à surmonter — en respectant la constitution politique de chaque pays — les obstacles de caractère institutionnel qu'opposent au développement économique les structures agraires actuelles et à stimuler la croissance rapide du secteur agricole conformément aux besoins de l'ensemble de l'économie ;

3. De demander au Secrétariat et à la FAO d'affecter un ordre spécial de priorité à l'étude des problèmes que pose l'intégration régionale de l'agriculture et d'organiser à partir des résultats ainsi obtenus, sur convocation du Secrétariat de la CEPAL, des réunions de fonctionnaires gouvernementaux et de représentants des secteurs économiques privés qui, sur le plan technique, élaboreront des propositions précises en vue d'une action multilatérale et accompliront les autres travaux qui permettront aux gouvernements d'adopter des décisions de politique économique dans ce domaine.

12 mai 1961.

183 (IX). L'agriculture et le développement économique équilibré

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'on reconnaît les effets défavorables qu'exerce sur le développement économique général le déséquilibre entre le développement de l'agriculture et celui des autres secteurs de l'économie et que, dans ses diverses études économiques, la CEPAL a mentionné les effets néfastes qu'a eus pour le développement économique la lenteur du développement industriel du fait de ses conséquences négatives sur l'accroissement de la demande de produits provenant d'autres secteurs et sur l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre,

Considérant que parmi les objectifs du développement agricole figurent une utilisation plus large des ressources, l'augmentation de la production nationale de produits alimentaires et de matières premières agricoles, l'accroissement de la productivité et l'adoption de mesures visant à une amélioration effective des conditions de vie à la campagne,

Considérant que la réalisation de tels objectifs de développement économique dans l'agriculture risque d'être entravée notamment par l'inefficacité et le coût d'exécution élevé de certaines activités relatives à la commercialisation des produits agricoles et par le coût également élevé de produits industriels caractéristiques des structures internes de prix défavorables au secteur agricole, en ce qui concerne, soit les articles que les agriculteurs doivent acheter pour intensifier leur production, soit les biens de consommation immédiate dont la population rurale a besoin en plus grande quantité pour élever son niveau de vie,

Considérant que des conséquences de ce genre découlent, dans certains cas, de l'application de politiques d'encouragement du développement qui n'ont pas été conçues en vue d'un développement équilibré,

Recommande au Secrétariat de compléter les études qu'il a entreprises en collaboration avec la FAO sur les

effets négatifs du développement déséquilibré des divers secteurs économiques et d'examiner à cet effet les conséquences qui découlent, pour l'agriculture, de processus économiquement inadéquats dans d'autres secteurs, ou de l'application de politiques qui abaissent les revenus du secteur rural ou qui n'ont pas été conçues en vue d'un développement économique équilibré.

12 mai 1961.

184 (IX). Méthodes de planification et expérience dans ce domaine

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le document E/CN.12/584, présenté par le Secrétariat, qui rend compte de la marche des travaux des groupes consultatifs et traite des problèmes pratiques de la planification du développement économique,

Considérant l'utilité que présenterait pour les gouvernements membres le fait de connaître l'expérience qu'ont les pays de l'application des méthodes de planification du développement économique et social et des mécanismes administratifs de formulation et d'application des plans, ainsi que de l'élaboration des mesures de politique économique-sociale,

Décide :

1. De prendre note avec satisfaction du document E/CN.12/584, présenté par le Secrétariat sur l'expérience des groupes consultatifs et les problèmes pratiques du développement économique :

2. D'inviter le Secrétariat à élargir ce document, pour y faire entrer également des renseignements :

a) Sur les méthodes de formulation et d'application des plans généraux, régionaux et par secteurs, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des transports, et sur l'expérience acquise à ce sujet ;

b) Sur les divers systèmes institutionnels, administratifs et techniques appliqués pour la formulation et l'exécution des plans et pour l'élaboration des mesures de politique économique et sociale.

13 mai 1961.

185 (IX). Cycles d'études et réunions techniques régionaux de planification

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le document relatif à la coopération internationale en vue d'une politique de développement économique en Amérique latine (E/CN.12/582) et celui qui a trait à l'expérience des groupes consultatifs et aux problèmes pratiques du développement économique (E/CN.12/584),

Considérant qu'il est nécessaire que les pays latino-américains procèdent à des échanges de vues sur les méthodes pratiques de planification de leur politique économique et sociale de développement et qu'ils soient au courant des progrès et des expériences qui se réalisent